**Séance du 14 mars 2023**

**Présents :**

M. BAILLARD Christian, Mme DESVOYS Emilie, Mme GIROT Magali, M. HAILLOT Gérald, Mme HELARY Fabienne, Mme LAGOUTTE Sandra, M. LENOBLE Joël, Mme LESOUEF Magali, M. MORIN Joël, M. PELLE David, Mme POIRIER Isabelle, M. RIVEY Laurent, Mme ROUSSEL Elise

**Procuration(s) :**

Mme CHIVET Emmanuelle donne pouvoir à M. PELLE David

**Excusé(s) :**

Mme CHIVET Emmanuelle, M. GAILLARD Christian

**Secrétaire de séance** : M. PELLE David

**Président de séance** : Mme ROUSSEL Elise

**Association des anciens combattants :** montant voté en 2023 identique à celui des années précédentes

**Rapport d'activités 2021 de la communauté d'agglomération**

La communauté d'agglomération satisfait à ses obligations en diffusant aux communes membres un rapport sur ses activités menées en 2021.

Ce rapport a été transmis pour information aux membres du conseil municipal qui ne fait part d’aucune observation.

**Renouvellement des membres de la commission de contrôle des listes électorales**

Mme le maire indique que les membres de la commission de contrôle désignés suite aux élections municipales de 2020 doivent être renouvelés. Ce renouvellement intervient tous les 3 ans.

La commission est composée de représentants du conseil municipal, de l'administration et du tribunal. Elle est chargée de vérifier les opérations d'inscription et de radiation des électeurs au moins une fois par an et en cas de scrutin, 6 semaines avant celui-ci.

La préfecture indique qu’il faut éviter de reconduire les membres de la commission précédente.

Emilie Desvoys assure cette fonction en tant que titulaire et Christian Gaillard en tant que suppléant. Les conseillers municipaux ne peuvent pas être désignés comme délégués de l'administration ou du tribunal.

Sont désignés : Joël LENOBLE titulaire et Gérald HAILLOT suppléant

**Demandes de subvention**

Mme le maire soumet au vote du conseil municipal l’attribution d’une subvention supplémentaire à l’APE afin de financer les projets d’école. Après avoir présenté les différents projets, le conseil municipal décide de valider la demande de l’APE hors achat de matériels soit 1 676 €.

Cette subvention intègre le financement partagé organisé pour le spectacle de Noël de 2022.

Le conseil municipal est favorable au financement pour moitié d’un spectacle de Noël en décembre prochain.

Subvention au Comité des Fêtes : 100 €

**Installation d’une centrale photovoltaïque : demandes de subvention**

* **au titre du Fonds Vert :**

Mme le maire informe le conseil municipal de la création d’un fonds vert mis en place par l’Etat visant à aider les collectivités faisant le choix de la transition écologique.

Il s’articule autour de 3 axes : performance environnementale, adaptation des territoires et amélioration du cadre de vie.

La rénovation énergétique et l’installation de panneaux solaires sur des bâtiments publics peuvent être éligibles à ce fonds.

Mme le maire propose de solliciter ce fonds pour le projet d’installation de la centrale photovoltaïque à l’école. Pour être éligible, les travaux doivent permettre de réduire au minimum de 30% la facture énergétique. C’est le cas si l’on ne tient compte que de la fourniture d’électricité. Par contre si l’on cumule avec la fourniture de fuel, le ratio est inférieur à 30%. En fonction de la réponse attendue des services préfectoraux sur cette question, la demande de subvention sera déposée ou pas.

Mme le maire propose au conseil municipal, qui l’accepte, de solliciter une demande de subvention auprès de l’Etat au titre du Fonds Vert pour l’installation d’une centrale photovoltaïque dont le montant est estimé à 21 181 € HT.

* **au titre du programme LEADER :**

Le projet de la commune n’a pas été retenu par la commission.

**Implantation d’une antenne 4G**

Une nouvelle proposition d’implantation à proximité immédiate de l’atelier municipal est présentée au conseil municipal.

Mme Poirier indique que la valeur mobilière d’une propriété implantée à moins de 300 m d’une antenne 4G est dépréciée de 30%. Les avis sont partagés à ce sujet. Mme le maire indique que les décisions prises par le conseil municipal ont pour but de satisfaire l’intérêt général.

Après délibération, le conseil municipal, à la majorité, est favorable à ce nouvel emplacement et sollicite de la société Axione une implantation du projet pour chacun des points avant de rendre sa décision finale.

Vote du conseil municipal : pour : 11 ; contre : 2 ; abstention : 1

**Compte-rendu du conseil d’école**

PPMS : les enseignants demandent la pause d’un boitier permettant de distinguer et signaler les alertes en cas d’intrusion ou danger imminent. Une demande de devis sera effectuée.

**Questions diverses :**

1/ Point sur le PLUi : la Zone du Pavé sera proposée en zone Nz le 06/04 lors du conseil communautaire. Le PLUi révisé sera ensuite soumis au jugement de la cour administrative de Nantes. En attendant cette décision, la commune sera soumise au règlement national d’urbanisme pour toutes les demandes d’urbanisme qui parviendront en mairie.

2/ Commission cadre de vie est convoquée le 03 avril prochain à 18h pour travailler sur l’aménagement de la Haute Devise, de la cour de l’école et de l’aire de jeux des Vignes. Fabienne Hélary sera assistée de Magali Girot, Gérald Haillot, Magali Lesouef et Sandra Lagoutte sur ce dossier.

3/ La réunion de rentrée du conseil municipal est fixée au 05 septembre.

4/ Rétrocession de la voirie du lotissement HELARY à la commune. Il était convenu que la voirie serait réalisée en bicouche. La voirie était en état à la date où la délibération a été prise, il n’y a donc pas de contre indication à son intégration dans le domaine public de la commune.

5/ SMPGA : les travaux de renouvellement de conduite d’eau du Bourg à la Chattière seront exécutés à partir du mois de juin. Une note d’information sera distribuée aux riverains.

Rien ne restant à l’ordre du jour la séance est levée à 21h45